

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 07

Séance du 29 avril 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 32

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

EXERCICE 2014

BUDGET DES PORTS

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD, CATTALUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Amandine CIDALE (procuration à Monsieur le Maire)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140429-DEL20140407-DE
Date de télétransmission : 05/05/2014
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale la subvention attribuée à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M) qui était auparavant inscrite au Budget de la Commune sera désormais inscrite au Budget des Ports.

Aussi et afin de permettre le bon fonctionnement de l'Association de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter au Budget Primitif des Ports, exercice 2014 la subvention consentie par délibération intervenue le 17 décembre 2013 n° 2013.12.08, soit :

Compte 6743	610 €
Total (Compte 6743)	610 €

Vu l'avis favorable unanime des Conseil Portuaires lors de la séance du 23 avril 2014,

Vu le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget des Ports, pour l'exercice 2014 qui s'est tenu lors de la séance du 15 avril 2014.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Dit que la dépense d'un montant de 610 € sera prélevée sur le compte 6743 du Budget Primitif des Ports, exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140429-DEL20140407-DE
Date de télétransmission : 05/05/2014
Date de réception préfecture : 05/05/2014